



LES PETITS MATINS

Magali Lafourcade

LA JUSTICE EN PROCÈS

Les populistes à l'assaut
de l'État de droit

LA JUSTICE EN PROCÈS

Feu sur les juges ! Ils se montreraient d'une sévérité excessive avec les puissants dans les affaires de corruption, et laxistes avec les justiciables ordinaires. Tel est l'inquiétant refrain qui enflé dans le débat public. La peine d'inéligibilité de Marine Le Pen : une entrave à la liberté du peuple électoral. L'incarcération de Nicolas Sarkozy ou la mise en examen de Rachida Dati : la revanche de magistrats politisés. Pour les délinquants du quotidien, à l'inverse, on réclame plus d'emprisonnement, des peines planchers, la fin du sursis.

Magali Lafourcade démonte point par point ces discours idéologiques et alerte sur le péril d'un populisme anti-judiciaire qui, à travers les magistrats, cible l'État de droit. Son livre est un appel à défendre notre bien commun démocratique qu'est la justice, loin des fantasmes et des récupérations politiques.

© Fleurine Pospiech / *La Tribune*



Magali Lafourcade est magistrate, secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Elle enseigne les grands enjeux du système judiciaire à Sciences Po-Paris et dirige une formation continue à l'École nationale de la magistrature. Elle est l'autrice de *Démasculiniser la justice* (Les petits matins, 2025).



9 782363 834676

18 €

ISBN : 978-2-36383-467-6



LES PETITS
MATINS

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| INTRODUCTION | |
| «Coup d'État judiciaire» ou justice laxiste ? | 9 |
| I. DEUX DISCOURS, UNE AMBIANCE | |
| 1. Deux discours faux et dangereux | 23 |
| 2. Des implicites au service de finalités idéologiques | 35 |
| 3. Des ressorts manipulatoires | 41 |
| 2. LA CIBLE RÉELLE: L'ÉTAT DE DROIT | |
| 1. Créer la confusion | 59 |
| 2. L'État de droit est-il intangible et sacré ? | 65 |
| 3. Renverser l'ordre constitutionnel | 73 |
| 3. AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS | |
| 1. Du peuple électoral à la démocratie-procédures | 79 |
| 2. De la démocratie-substance à la voix du peuple citoyen | 85 |
| 3. Creuser la voie du révisionnisme illibéral | 91 |
| 97 | |
| 4. LES MUTATIONS DE L'OFFICE DU JUGE | |
| 1. Les fondements du pouvoir juridictionnel | 109 |
| 2. L'affirmation de l'indépendance de la justice | 113 |
| 3. Une relation nouvelle entre le citoyen et le juge | 121 |
| 129 | |
| 5. LES ENJEUX DU POPULISME ANTI-JUDICIAIRE | |
| 1. La «prison magique» ou l'essor du populisme pénal | 137 |
| 141 | |
| 2. L'avènement d'un populisme anti-judiciaire | 147 |
| 151 | |
| 3. La mise en scène d'un affrontement entre les juges et le peuple | 161 |
| 6. DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES PRINCIPES DE JUSTICE | |
| 1. Solidifier la clé de voûte de l'État de droit | 179 |
| 183 | |
| 2. Créer un cadre juridique protecteur des «contentieux des communs» | 201 |
| 205 | |
| 3. Cultiver les conditions de la confiance | 209 |
| CONCLUSION | |
| La justice, notre bien commun démocratique | 221 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 227 |
| REMERCIEMENTS | 229 |

CONCLUSION

La justice, notre bien commun démocratique

Le procès intenté à la justice se drape parfois des atours de l'idéal démocratique, et ceux qui l'instruisent brandissent le mot «peuple» pour mieux le déposséder de ses libertés. Mais, le plus souvent, il se déploie de façon agressive, au mépris des données factuelles et de toute rigueur juridique. Les leaders réactionnaires qui dénigrent la justice sont bien souvent ceux qui récusent l'universalité des droits humains, portent une idéologie autoritaire et illibérale et tentent d'accaparer le pouvoir du peuple souverain. Leur assurance à revendiquer leur propre impunité tout en exigeant des peines exemplaires pour les autres méritait bien qu'on s'y attarde.

Face aux attaques et aux menaces qui les visent, les magistrats ont le choix. Ils pourraient céder aux appels de l'extrême droite et réprimer plus massivement les groupes regardés avec défiance, au mépris de leurs droits fondamentaux. Ils pourraient également fermer les yeux sur les atteintes à la probité commises par les puissants. Ce serait un moyen simple d'éviter la haine, le péril réputational, la vindicte médiatique, les menaces de mort. Mais ils renonceraient alors à leur mission constitutionnelle, et au principe d'égalité devant la loi et devant la justice qui est au cœur du pacte républicain. Ils feraient taire ce que

leur dictent leur discernement et leur conscience professionnelle. Ils renonceraient à leurs devoirs déontologiques et à leur serment de magistrat. Et trahiraient ainsi le *peuple citoyen* au nom duquel ils rendent la justice.

Aujourd’hui, les digues de l’État de droit instaurées au sortir de la Seconde Guerre mondiale sur les décombres de toute une civilisation sont soutenues par un vaste écosystème démocratique composé des élus qui oeuvrent sincèrement pour l’intérêt général, des corps intermédiaires, de la presse libre, des associations pro-droits de la société civile, des syndicats, des universités, des sociétés savantes, des institutions indépendantes, des avocats, etc. Si les magistrats décidaient de céder aux oukases du révisionnisme illibéral, il est à craindre que ces digues, déjà fissurées sous les assauts des populistes, ne soient rapidement submergées. Se priver d’une justice indépendante, c’est se priver d’un moyen d’apaiser les colères qui travaillent le corps social. C’est prendre le risque d’ouvrir la porte au chaos, alors même que la société est en attente de justice dans tous les domaines : justice sociale, fiscale, pénale, transition juste.

Mais l’histoire n’est pas écrite. Devant cette petite minorité révisionniste agissante, véhémente, très organisée, structurée et largement financée, nous sommes bien plus nombreux à nous engager pour la justice, pour préserver l’État de droit, faire vivre l’idéal démocratique et les valeurs de la République.

Nous avons compris que là où menace un grand danger doit fleurir un haut engagement. Celui-ci commande aux magistrats d’inscrire leur office dans un cadre de redevabilité plus large. Il ne s’agit plus seulement pour eux d’exercer leurs fonctions de façon diligente, en dépit du manque de moyens qui accable les juridictions, mais d’intégrer à

leurs devoirs déontologiques la responsabilité d'expliquer le fonctionnement de la justice et de répondre par des arguments juridiques et des données factuelles aux questions que se posent les citoyens.

La mission des juges est de dire le droit (*la juris-dictio*) et leur pouvoir réside dans leurs décisions juridictionnelles. Toutefois, dès lors que le débat public est massivement investi par les leaders révisionnistes et les médias d'extrême droite, qui saturent l'espace public d'énoncés faux sur la justice, les magistrats sont légitimes à intervenir en dehors des prétoires pour expliquer le droit, dire comment il est appliqué, le rendre intelligible. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que l'autorité judiciaire peut de moins en moins compter sur le soutien de son garant constitutionnel.

Sans nécessairement s'exposer médiatiquement, ce qui peut être difficilement compatible avec l'exercice serein de leur office, les magistrats peuvent interagir avec les composantes de l'écosystème démocratique pour leur apporter des repères utiles sur un système judiciaire aussi complexe que méconnu. L'enjeu est d'outiller les forces démocratiques d'armes discursives pour contrecarrer les attaques virulentes des tenants du révisionnisme illibéral et de révéler combien ces derniers cherchent à tirer parti des imperfections du système pour détourner le pouvoir à des fins privées.

Dans ce moment de tension et de remise en cause de l'État de droit, la société se trouve à l'heure des choix. L'enjeu n'est pas seulement de résister à l'offensive réactionnaire, mais de porter une plus haute ambition : ériger la justice en bien commun démocratique.

Cela implique non seulement de dénoncer les entraves au bon fonctionnement de l'institution judiciaire, mais aussi de chercher à améliorer de façon sensible le service

public de la justice pour qu'il ne tende jamais vers autre chose que la réalisation des principes républicains. Les attentes des justiciables doivent ainsi se situer au cœur de la réflexion institutionnelle, et la reconnaissance de la dignité de tout justiciable au cœur de la rencontre judiciaire.

Dès lors que la démocratie est envisagée comme une substance et non comme la somme des opinions du moment ou des égoïsmes particuliers, dès lors que la société est envisagée comme une communauté d'égaux et non comme la juxtaposition de composantes aux intérêts propres et potentiellement conflictuels, la justice offre une médiation au peuple de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au peuple des conquêtes sociales inscrites dans la Constitution de 1946, au peuple de la Charte de l'environnement et même au peuple à venir des générations futures. Elle est ainsi en mesure d'apporter à l'idéal républicain une cohérence propre à rendre plus robuste l'État de droit, voire à l'enrichir.

Pour représenter l'État de droit, j'ai proposé au début de cet ouvrage l'image d'une table autour de laquelle toute la société se retrouve pour dîner. Cette image permet de rendre compte des possibilités offertes à une société éclairée, éprise d'égalité, de liberté et de fraternité, d'enrichir la garantie des droits fondamentaux et de veiller à la robustesse de l'équilibre des pouvoirs. Elle renvoie aussi à la métaphore qu'Hannah Arendt déploie dans *La Condition de l'homme moderne*. La table est ce qui, simultanément, nous relie et nous sépare dans l'espace politique. La distance qu'elle impose entre les convives préserve leur individualité et leur pluralité. Chacun a un point de vue différent selon l'endroit où il se trouve assis, mais la table crée aussi un espace partagé, un espace de relations et d'échanges.

La table est la possibilité, pour la société, de créer du commun et de préserver les communs. La justice, incontestablement, en est l'un des fondements les plus précieux.